



Parait toutes les trois semaines  
Vendu par abonnement : 160 FF/an  
ISSN 1163-2364

N° 90

Actualités internationales du respect de la vie

## A propos de...

### Mieux vaut mourir de la pilule qu'en donnant la vie

Aussi saugrenu que cela puisse paraître à un esprit sain, c'est ce qu'on a pu lire récemment dans nos quotidiens. Ainsi l'Agence européenne du médicament : «*le risque d'accident thromboembolique veineux avec la contraception orale oestro-progestative est, en tout état de cause, moins important que celui observé au cours de la grossesse*» (Comité des spécialités pharmaceutiques, in *Le Figaro*, 30/10/95). L'OMS enfonce le clou : «*les risques sont très faibles et ceux liés à la grossesse sont beaucoup plus élevés en comparaison*». Le Pr. Spitzer va même encore plus loin : «*Le principe même du serment d'Hippocrate est par-dessus tout de ne pas nuire. Je crois que le gouvernement britannique a fait du mal. Chaque fois que l'on crée une vague d'angoisse, on fait du mal*» (in *Le Figaro*, 23/10/95)\*. Evidemment, l'Agence française du médicament s'empresse de déconseiller aux femmes d'interrompre une contraception orale en cours.

Tout a commencé avec une mise en garde du ministère britannique de la santé contre sept marques de pilules contraceptives susceptibles, selon trois études récentes, de multiplier par deux le risque de thrombose vasculaire.

On ne s'étonne pas vraiment qu'une telle mise en garde ait suscité des réactions de dénigrement, étant donné l'enjeu financier du marché. Ce qui est plus grave, c'est que l'on puisse comparer les risques des pilules anticonceptionnelles à ceux de la grossesse. Dans une société civilisée, digne de ce nom, la grossesse est jaillissement de vie nouvelle et, malgré les imperfections de la nature humaine qui aboutit parfois au décès prématuré de la mère, elle ne saurait en rien être comparée à l'utilisation d'une méthode visant à empêcher la vie. Quant à cacher la vérité pour ne pas créer une vague d'angoisse ...

Mais il y a pire si l'on peut dire. Visiblement, dans l'esprit des membres de l'Agence européenne du médicament, de l'OMS et du Pr Spitzer, il n'y a que deux types de femmes :

- celles qui prennent «la pilule» et ne sont pas enceintes ;
- celles qui ne prennent pas «la pilule» et sont par conséquent enceintes contre leur gré.

Conclusion : même si la «pilule» n'est pas totalement parfaite, vous n'avez pas le choix.

Eh ! Messieurs, ouvrez un peu les yeux : il y a des femmes, dans ce monde, qui savent maîtriser leur fécondité sans avoir recours à la «pilule» ni aucun arsenal du même type. Cela fait même plus de vingt ans qu'elles savent

- Ce qu' y a de bien avec la pilule, c'est qu' on peut vivre sans !



le faire. Cela vous dépasse ? Cela vous gêne ? Est-ce tout simplement le fait ennuyeux que ces méthodes ne rapportent rien aux laboratoires qui assurent vos salaires par agences du médicament interposées ?

Eh bien, tant pis. Surtout, surtout, n'interrompez pas une contraception orale en cours. On ne sait jamais quel mauvais mal pourrait vous tomber dessus...

Et puis surtout, la contraception vous a rendus libres\*\*.

Alors, ce serait quand même dommage d'apprendre à s'en libérer !

F. PASCAL

\*Cacher la vérité sur la nocivité d'une substance pour éviter une crise d'angoisse : voilà bien une interprétation du serment d'Hippocrate qui a de quoi faire se retourner dans la tombe ce qu'il reste de ses pauvres os hellènes !

\*\*Preuve de cette «libération», des dizaines de milliers de femmes affolées ont appelé en catastrophe leur médecin prescripteur ou les lignes téléphoniques mises sur pied en toute urgence par le ministère de la santé (Herald Trib. Int. 21/10/95).

# ACTUALITÉS

Les notes en petits caractères italiques à la fin de chaque article indiquent soit la source, soit des références utiles pour les lecteurs cherchant un complément d'information.

## Avortement

### France : 2,8 % de succès pour les entretiens pré-avortement

A l'occasion d'une affaire de suppression de subvention municipale à l'association parisienne Grossesse-secours, son président, le Dr. Py, a reconnu que seules 18 des 629 femmes accueillies en 1994 avaient finalement choisi de mener leur grossesse à terme. Ce taux, qualifié «d'échec» par le Dr Py, correspond à peu près au taux observé par le CLER, organisme qui s'est engagé, lui aussi, dans les entretiens pré-avortement requis par la loi. La participation à l'entretien pré-avortement est régulièrement dénoncée par d'autres associations pro-vie. Elles estiment que leur efficacité statistique quantitative est nulle, puisque les autres organismes réalisant les entretiens pré-avortement, tel que le Planning Familial, font état du même taux de renoncement à l'avortement, bien que les entretiens y soient menés dans un tout autre esprit. Apparemment, une proportion constante des femmes consultant en vue de l'avortement y renonce finalement, quelle que soit l'orientation idéologique de la structure de conseil (environ 5 %).

Les associations concernées par ces entretiens estiment que toute parole semée au cours de ces entretiens peut porter ses fruits tôt ou tard. Les associations hostiles à la participation à cet entretien estiment en revanche qu'elle compromet et affaiblit la voix de l'Eglise catholique sur l'avortement. D'autre part, la pratique et les témoignages montrent que les conseiller(e)s évitent d'exprimer clairement leur opinion pro-vie ; par conséquent, la femme qui regrette l'avortement peut avoir tendance à rejeter également l'enseignement global du conseiller qui a participé au processus de son avortement. Des études scientifiques ont en effet montré que les femmes ont tendance à éviter, par réaction, les centres de planning familial dans lesquels elles ont obtenu l'accès à l'avortement.

(Libération, 19/10/95 ; TransVIE-mag n° 81)

### Allemagne : remous autour de la position de l'épiscopat vis-à-vis de l'avortement.

L'épiscopat allemand est embarrassé par la nouvelle loi sur l'avortement qui institue un système «à la française», l'avortement devenant légal s'il est précédé d'un entretien préalable. Les évêchés allemands ont en effet mis sur pied depuis 1976, avec le soutien financier du gouvernement, des centres de «conseil» pour les femmes désirant un avortement. Ces centres délivrent depuis vingt ans des certificats nécessaires à la femme pour accéder à l'avortement. Toutefois, jusqu'à la promulgation de la nouvelle loi sur l'avortement en juin dernier, la participation des conseillers à l'avortement était moins nette - puisque la décision relevait du médecin et non de la femme. Avec la nouvelle loi, la signature qu'apposent les conseillers sur l'attestation d'entretien préalable constitue pour la femme un laisser passer direct pour l'avortement, rendant leur implication beaucoup plus gênante. Seul l'évêque de Fulda, Mgr. Johannes Dyba, a refusé cette collaboration et a mis sur pied dans son diocèse des centres d'aide aux futures mères totalement pro-vie, qui ne délivrent aucune attestation. Devant la recrudescence des remous provoquée par cette affaire, la conférence épiscopale a décidé de demander l'avis de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi.

(HLI Belgique, HLI Canada, 11/95 et divers)

### Afrique du Sud : vers la légalisation de l'avortement.

Un comité parlementaire a procédé à des auditions et émis un rapport proposant d'élargir encore la loi actuelle sur l'avortement, qui autorise déjà l'avortement pour éliminer les handicapés, les enfants issus d'un viol ou d'un inceste, et quand la grossesse est censée constituer un danger pour la santé ou la vie de la mère. Le comité suggère que l'avortement soit rendu libre durant les quatorze premières semaines de grossesse, et sous certaines conditions jusqu'à la vingt quatrième semaine. Un entretien préalable serait possible, mais pas obligatoire, et le père n'aurait aucun mot à dire dans la décision.

Selon Human Life International, le projet de loi, rédigé par le planning familial et le Groupe d'Action pour la Réforme de l'Avortement, une filiale de la Ligue d'Action Américaine pour les Droits de l'Avortement (NARAL) comporterait également des clauses très dures contre toute personne entravant un avortement.

(IRLF WR, 24/11/95)

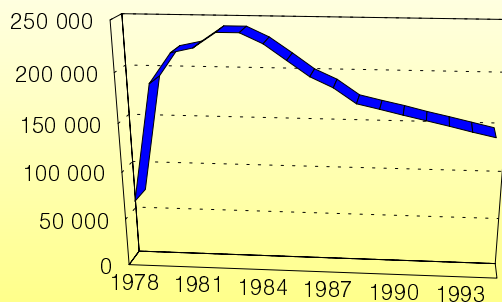
### Italie : tassement du nombre d'avortements officiels

143 344 avortements légaux ont été commis en Italie en 1994, soit une régression de 5 % par rapport à l'année précédente. Ce nombre correspond à 10 avortements pour 1 000 femmes et par an, et à 26,9 avortements pour 100 naissances.

Les avortements non-déclarés (clandestins au sens de l'article 194 du code pénal italien) sont estimés à 50 000. Comme partout ailleurs, le nombre d'avortements clandestins avant la légalisation de l'avortement en 1978 a été volontairement surévalué, puisque certains avançaient un nombre de 350 000 d'avortement, qui n'a jamais été atteint depuis la légalisation.

(Si alla vita, 07/95)

NOMBRE ANNUEL D'AVORTEMENTS  
Italie, 1978-1994



Source : Si alla vita, 07/95. Infographie : TransVIE, 1995

### Etats-Unis : le Sénat abolit l'avortement par D & X.

Le 07/12/95, le Sénat a voté à une large majorité (54-44) une proposition de loi déjà adoptée par la Chambre des Représentants et constituant en crime la méthode d'avortement par «naissance partielle», une méthode particulièrement horrible décrite aussi sous le terme «Dilatation et Extraction». [Cette méthode a été décrite dans l'édition 45 de TransVIE-mag, disponible dans le livret n° 4 d'anciens numéros (voir encart)]. La méthode reste toutefois autorisée pour sauver la vie de la mère. Dans le même

temps, une cour de justice fédérale de l'Ohio a temporairement suspendu une récente loi de cet Etat qui bannissait la même méthode d'avortement.

Le 04/12/95, la Cour Suprême a refusé, quant à elle, de se prononcer sur un arrêt de Cour d'Appel obligeant l'Etat du Colorado à payer les avortements d'enfants conçus au cours d'un viol ou d'un inceste. Le 09/11/95, une Cour fédérale de l'Indiana a suspendu la loi de l'Etat qui imposait une période de réflexion de 18 heures aux candidates à l'avortement. Elle a été sensible aux arguments des cliniques d'avortement qui estimaient qu'il s'agissait là d'un fardeau anticonstitutionnel, rendant l'avortement difficile pour de nombreuses femmes qui ne pourraient faire deux voyages successifs vers une clinique d'avortement. A Washington, un psychologue a été condamné par ses pairs à 7 500 F d'amende pour avoir dit à une patiente considérant l'avortement qu'il était personnellement opposé à cet acte.

(IRLF WR, 08/12/95 ; Herald Trib. Int. 09/12/95)

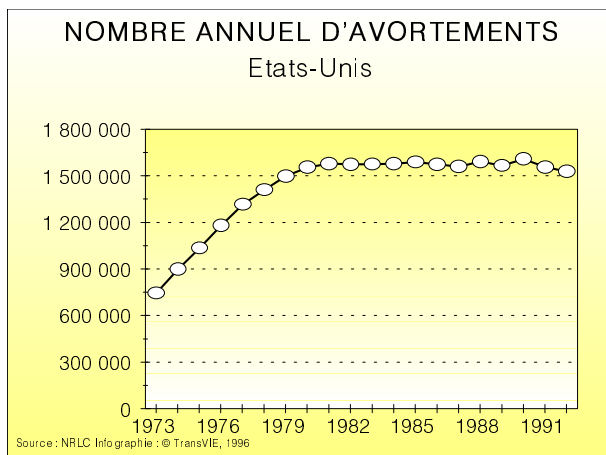
### Etats-Unis :

#### le nombre d'avortements a-t-il réellement baissé ?

L'Institut Alan Guttmacher, l'organisme de recherche affilié à l'Association Américaine du Planning Familial, annonçait voici un an que le nombre d'avortements s'établissait à 1 529 000, en déclin régulier par rapport au pic de 1 600 000 observé en 1988. Cette tendance a été attribuée par divers commentateurs, selon leurs intérêts idéologiques, soit à l'efficacité des "opérations-sauvetage", entraînant la fermeture d'avortoirs, soit à l'accroissement des avortements clandestins, soit encore à la prise de conscience morale du crime que constitue l'avortement. D'autres attribuent ce déclin à l'accroissement de l'usage contraceptif. Enfin, le taux de non-déclarations pourrait s'être accru. Le Population Research Institute émet l'hypothèse originale selon laquelle le déclin du nombre absolu d'avortements refléterait tout simplement les changements de profil de la pyramide des âges américaine.

En effet, 58 % des avortements sont commis par des femmes de moins de 25 ans. Or cette portion de la population est passée de 21 millions de personnes en 1980 à 17,8 millions en 1991. Dans le même temps, le nombre de femmes âgées de 35 à 44 ans, ayant un taux d'avortement beaucoup plus faible, est passé de 13 millions à 19,8 millions. Le déclin de 15 % du nombre de femmes jeunes, celles qui avortent le plus, remplacé par un accroissement de 52 % du nombre de femmes plus âgées, moins enclines à avorter, suffirait à expliquer le tassement observé du nombre total d'avortement observé. Tassement au demeurant tout relatif, comme on peut en juger sur le graphique ci-joint.

(PRI Review, 03/95 ; NRL Site Internet, 10/95)



### Etats-Unis : les accusations de violence du mouvement pro-vie ne résiste pas à l'analyse des faits.

L'analyse des données officielles montre que depuis la légalisation de l'avortement en 1973, 218 plaintes pour violences commises par des partisans de l'avortement contre des militants pro-vie ou des biens appartenant à des organisations pro-vie ont été recensées dans le Pays. 15 ont été reconnues par l'enquête, donnant lieu à des poursuites.

Inversement, 164 plaintes pour violences commises contre des personnes ou des biens d'organisations pro-avortement ont été recensées. 12 ont été reconnues et ont donné lieu à des poursuites. Par ailleurs aucun rapport d'enquête n'a jamais établi un seul lien entre les violences «pro-vie» et une quelconque organisation pro-vie. Ces données ont été rassemblées dans un rapport publié par le Life Research Institute et distribué à tous les membres du Congrès. Il montre aussi que les bâtiments religieux sont l'objet de plus d'attentats à la bombe que tous les établissements médicaux réunis, avortoirs ou non.

(Celebrate Life, 01/96)

### Nouvelle-Zélande : nouvel accroissement du nombre d'avortements

Selon les statistiques officielles, 12 816 avortements légaux ont été commis en Nouvelle-Zélande en 1994, en accroissement de 9 % sur l'année précédente.

La revue néo-zélandaise pro-vie «Humanity» a montré que le nombre d'avortements en Nouvelle-Zélande est étroitement proportionnel au montant de la subvention gouvernementale à l'association néo-zélandaise du Planning Familial.

(Humanity, 11/95, in IRLF WR, 08/12/95)

### Albanie : nouvelle loi sur l'avortement.

Selon un rapport attribué à l'agence de presse officielle ATA, le parlement aurait légalisé l'avortement comme méthode de planning familial, le 07/12/95.

La signification de cette annonce n'est pas claire. L'Institut Alan Guttmacher, pro-avortement (il s'agit d'une émanation de la Fédération Américaine du Planning Familial), estimait lui-même, en 1986, que l'avortement était à l'époque légalement accessible en Albanie sous conditions de santé définies de façon accommodante. Ceci était confirmé en 1992 par un rapport des Nations-Unies admettant que sous le régime communiste, les avorteurs pouvaient justifier les avortements en choisissant parmi près de 30 indications médicales et que dans la pratique, l'avortement était possible tout simplement pour raisons économiques et sociales. Mais à partir de 1993, à la chute du communisme, les agences de planning familial se sont mises à répandre le bruit que l'avortement n'était possible que dans certains cas très limités jusqu'à ce qu'une loi de 1991 en ait étendu les possibilités. Certains articles de presse ont même poussé le bouchon plus loin en affirmant que les législateurs communistes avaient banni l'avortement. Il semble en fait que les promoteurs de l'avortement soient en train de réécrire l'histoire de l'avortement en Albanie pour associer sa prohibition avec un régime désormais discrédité. (Des tentatives semblables de révisionnisme avaient été tentées par les lobbies pro-avortement en 1994 dans l'Amérique du Sud).

(IRLF WR, 11/02/94, 16/12/95)

### Sri Lanka : légalisation de l'avortement

Après dix années de lobbying, les groupes féministes ont obtenu du nouveau président Chandrika Kumaratunge, favorable à leurs idées, une modification de la législation sur l'avortement à l'occasion de la révision du code pénal. Le nouveau code permet-

tra l'avortement pour éliminer les handicapés, les enfants issus d'un viol ou d'un inceste, et en cas de danger pour la santé ou la vie de la mère.

*(Win News in IRLF WR, 24/11/95)*

### **Pologne : nouveau gouvernement favorable à l'avortement.**

Jacel Zochowski, ministre de la santé du nouveau gouvernement, a annoncé, le 29/11/95 sa volonté d'étendre le champ d'accès à l'avortement. Le 07/12/95, c'était au tour du nouveau président Aleksander Kwasniewski, de déclarer qu'il signerait une loi qui permettrait l'avortement pour conditions socio-économiques difficiles. A la mi-décembre, le parti socialiste Union du Travail a déposé une proposition d'amendement débridant l'avortement pour raisons socio-économiques.

*(IRLF WR, 16/12/95)*

### **France : la ville de Lyon contrainte de respecter la liberté d'expression.**

Le 19/12/95, le tribunal de grande instance de Lyon a ordonné à la ville de Lyon de permettre une conférence de Mme Fontana, présidente de la Trêve de Dieu. Sous prétexte d'une annonce de contre-manifestation de la CFDT, la ville avait cru bon d'annuler la location de la salle nécessaire à la conférence.

*(Le Figaro, 20/12/95 ; Comm. La T. de D. 20/12/95)<sup>2</sup>*

## **RU 486**

### **Suisse : feu vert des autorités.**

A l'occasion d'une réunion du 23/11/95, les autorités fédérales de la santé ont adopté le principe de l'utilisation de la pilule abortive RU 486 en Suisse. Elles doivent désormais inciter le fabricant Roussel-Uclaf à déposer auprès de l'Office Fédéral de Contrôle des Médicaments une demande d'autorisation de mise sur le marché.

*(IRLF WR, 01/12/95)*

### **Allemagne : pressions pour l'introduction du RU 486.**

Pro-Familia, l'association allemande filiale de la Fédération Internationale du Planning Familial, a annoncé son intention de fonder avec des groupes similaires une fondation ayant pour but d'introduire le Ru 486 en Allemagne. Les autorités gouvernementales ont fait savoir que seul un groupe pharmaceutique pourrait déposer une demande d'autorisation de mise sur le marché. Dans le même temps, un membre du parlement demandait au gouvernement de travailler à la promotion du RU 486 en Allemagne.

*(IRLF WR, 01/12/95)*

## **Bioéthique**

### **France : Maria Pires déboutée par la Cour de cassation**

Le 09/01/96, la Cour de cassation a rejeté le pourvoi de Mme Maria Pires qui réclamait que ses deux embryons congelés lui soient restitués et implantés.

Maria Pires et son époux, avaient procédé à sept tentatives de

*(Publicité)*

**www  
.transvie  
.com**

fécondation in-vitro entre 1984 et le 10/12/90, date à laquelle le mari est décédé dans un accident de voiture, laissant deux embryons congelés. Malgré les demandes de sa femme, le Centre Hospitalier de la Grave s'est refusé à lui rendre les deux embryons qu'elle souhaitait mener jusqu'à la naissance.

L'hôpital se retranchait derrière un engagement écrit des deux époux stipulant que le transfert des embryons ne pourrait être réalisé qu'en présence de chacun d'eux, et que les embryons seraient détruits en cas de dissolution du couple.

S'appuyant sur la loi du 29/07/94 sur la bioéthique, qui prévoit que les embryons peuvent être accueillis par un autre couple ou détruits au bout de cinq ans, la cour de cassation toutefois a partiellement annulé la décision de la cour d'appel de Toulouse, qui avait ordonné la destruction des deux embryons congelés.

En clair, la Cour confirme l'impossibilité pour Maria Pires de donner naissance à ses deux enfants, et ordonne que leur destruction soit conduite selon la procédure définie par la loi du 29/07/94, et non en vertu de l'ordre de destruction donné par la cour d'appel de Toulouse.

[Cette décision confirme notre éditorial du n° 70 (01/09/94) dans lequel nous soulignons le caractère totalitaire de la loi sur la bioéthique, grâce auquel la Cour de cassation vient d'ordonner contre le gré de leur propre mère la destruction d'embryons vivants. Mère interdite de donner naissance à ses propres enfants, tandis qu'il lui est possible en toute légalité d'adopter, malgré son veuvage. D'autre part, il est intéressant de noter qu'encore une fois, l'article 1er de la loi Veil (loi du 17/01/75), garantissant le respect de l'être humain dès le commencement de la vie et précisant qu'il ne peut y être porté atteinte qu'en cas de nécessité, celle-ci devant s'apprécier à raison de la détresse de la femme, a été allégrement bafoué. La Cour de cassation a expressément rejeté ce moyen invoqué par les avocats de Mme Pires au motif étonnant et incompréhensible que cet article de "la loi du 17/01/75, relative à l'interruption volontaire de grossesse n'est pas applicable dans le cas du refus de l'implantation d'embryons, un tel acte ayant seulement pour effet, si l'opération réussit, de permettre une grossesse".

(Arrêt n° 59 P, sur pourvoi n° F 94-15.998)

## Euthanasie

### Australie : Canberra rejette de peu l'euthanasie.

Le 22/11/95, l'assemblée législative du Territoire de la Capitale d'Australie a rejeté un projet de loi visant à légaliser l'euthanasie. Au dernier moment, deux membres du parti travailliste ont défié la politique pro-euthanasie de leur parti et rejoint les opposants au projet de loi, donnant à ceux-ci la majorité nécessaire : dix contre sept.

Dans le Territoire du Nord, le gouvernement a admis que la loi de légalisation de l'euthanasie votée le 25/05/95 était inapplicable en l'état et devra être amendée avant d'être appliquée. Il déposera prochainement un projet d'amendement de cette première loi.

(IRLF WR, 24/11/95)

### Israël : premières amorces médiatiques en vue de légaliser l'euthanasie.

Dans ce qui semble une première amorce visant à conditionner l'opinion publique en vue d'une tentative de légalisation de l'euthanasie, un ancien pilote de l'armée de l'air, souffrant d'un désordre neuromusculaire, a émis une demande judiciaire visant à permettre à son médecin de supprimer les soins au terme de sa vie.

(AP Report 14/12/95 in IRLF WR, 05/01/96)

## Suicide

### Le suicide serait une mode dont l'annonce fait boule-de-neige.

L'*Australian and New Zealand Journal of Psychiatry* publie les résultats d'une étude menée par Riaz Hassan, sociologue à l'Université de Flinders, à Adélaïde, qui a analysé 19 425 cas de suicide en Australie entre janvier 1981 et décembre 1990.

Le Pr. Hassan a constaté que le taux journalier moyen de suicides pour les hommes durant cette décennie se chiffrait à 4,13. Mais il passait à 4,62 le jour où l'annonce d'un suicide était publiée dans les deux principaux quotidiens du pays, *The Age* et *The Sydney morning Herald*. En revanche, le taux de suicide chez les femmes ne varie pas de la même manière. Hassan suggère trois explications à ce phénomène :

- la plupart des suicidés sont des hommes, de sorte que l'effet d'imitation n'est pas le même ;
- il y a plus d'hommes que de femmes qui lisent les journaux ;
- les hommes ont plus de possibilités que les femmes de réussir leur suicide, parce qu'ils utilisent des méthodes plus violentes.

(*Europe Today*, 28/12/95)

### France : progression du nombre de suicides

Les résultats provisoires font état d'une progression de 5 % du nombre de suicides en 1993 par rapport à l'année 1992, où 11 644 suicides avaient été enregistrés (et 11 500 en 1991).

(*Le monde*, 22/11/95)

## Adoption

### France : projet de réforme de l'adoption

Le 16/01/96, les députés devaient entamer la session parlementaire par l'examen d'une proposition de loi émanant du député Jean-François Matteï sur l'adoption.

La proposition de loi vise essentiellement à abaisser à 28 ans l'âge minimum des parents adoptifs, à abaisser à 2 ans la durée de mariage nécessaire, à limiter à 45 ans l'écart d'âge entre parents et enfant adopté, à établir la reconnaissance nationale de l'agrément d'adoption délivré par un département donné, à permettre aux enfants abandonnés par «accouchement sous X» (900 chaque année en France) d'avoir accès à des informations non-identifiantes sur sa mère, à faire bénéficier les parents d'enfants adoptés de l'allocation jeunes enfants et du congé parental, et à instaurer un prêt bonifié pour faciliter l'adoption d'enfants étrangers.

(*Le Figaro*, 16/01/96)

Trans  
O  
VIE  
mag

TransVIE-mag®

24, rue du Bourg,  
65100 LOURDES, FRANCE  
Tel. 62 42 32 36 - Fax 62 42 32 37  
e-mail :

100441.1155@compuserve.com

Commission paritaire n° 74 425

Directeur de publication :

François PASCAL

Imprimeur: BURS, BESANCON

TransVIE-mag est une marque déposée  
Toute copie, même partielle, interdite sans autorisation.

## Médecine prénatale

### Etats-Unis : première greffe de moelle in-utero.

Une équipe médicale américaine a annoncé à la mi-décembre qu'elle était parvenue avec succès à réaliser sur un enfant in-utero une greffe de moelle pour une maladie qui aurait sinon évolué vers la mort de l'enfant avant son deuxième anniversaire. Ce traitement pourrait être utilisé pour combattre d'autres maladies telles que certaines formes héréditaires de désordres sanguins. La méthode bénéficie du fait que l'utérus maternel protège l'enfant de nombreuses infections dangereuses pour l'enfant dans les jours cruciaux qui suivent toute transplantation, et du fait que le système immunitaire de l'enfant à naître, encore immature, rejette moins facilement le greffon.

(IRLF WR, 16/12/95)

## Démographie

### France : nouvelle sonnette d'alarme

Le 05/01/95, un ensemble de personnalités scientifiques et politiques, et pas des moindres, ont une nouvelle fois tiré la sonnette d'alarme sur la dénatalité française en publiant un manifeste intitulé SOS jeunesse. Parmi les signataires, on trouve notamment Evelyne Sullerot, co-fondatrice du Planning Familial qui semble se démarquer de plus en plus de cette organisation, Philippe Rossillon, président de la revue Population et Avenir, Jean-Claude Chesnay, directeur de l'INED (Institut National d'Etudes Démographiques). Ils réclament une politique familiale qui permette aux femmes d'avoir le nombre d'enfants qu'elles désirent, et entre autres une politique qui favorise les couples stables et féconds que sont les couples mariés. Des personnalités diverses et contrastées se sont jointes à cet appel, notamment Philippe de Villiers, et Jean-Pierre Chevènement, Jean-Claude Barreau et Alain Deleu, Marie-Thérèse Hermange et Brigitte Legouis, ...

(Le Figaro, 07/01/96)

### Japon : baisse continue de la fécondité.

1 193 000 naissances ont eu lieu au Japon en 1995, en baisse de 45 000 par rapport à l'année précédente. Comme dans les autres pays industrialisés, le nombre des naissances est en baisse quasi constante depuis 1973.

(L'Humanité, 04/01/96)

### Espagne : le système des retraites promis à la faillite.

L'âge de la retraite pourrait être porté à 70 ans d'ici l'an 2000, au lieu de 65 ans actuellement, en raison des évolutions démographiques. Les autorités et les acteurs économiques prévoient une faillite générale du système s'il n'est pas porté remède à son fonctionnement actuel.

(Le Figaro, 29/11/95)

## Contrôle des naissances

### France : baisse de la contribution au FNUAP

La contribution de la France au Fonds des Nations-Unies pour la Population baissera en 1996, où elle devrait s'établir à 3,2 millions de francs. Toutefois, cette baisse ne semble pas liée à la violation des droits de l'homme commise avec la bénédiction du FNUAP sous prétexte de contrôle des naissances, mais uniquement aux rigueurs budgétaires.

(Eq. et Pop. 12/95)

### Chine : coercition à ciel ouvert

Le journal chinois Liaoning Legal News rapporte qu'une directrice d'une usine textile de Nuanquan, dans la province du Liaoning, a été condamnée à 37 000 dollars d'amende pour avoir eu un second enfant, contredisant les allégations du gouvernement chinois selon lequel "L'Etat respecte le droit des femmes de donner naissance et protège leur santé après celle-ci".

Alliant le bâton et la carotte, le gouvernement chinois a également mis en place depuis quelques mois, pour faire appliquer la politique de l'enfant unique, une nouvelle méthode consistant à accorder des prêts et subventions aux agriculteurs n'ayant qu'un enfant.

(AFP, BBC et AP Report in IRLF WR, 05/01/96)

### Chine : le voile se lève sur la coercition.

La revue populaire Selection du Reader's Digest a publié dans son édition de novembre 1995 le récit du Dr. Yin Wong, une femme médecin chinoise réfugiée aux Etats-Unis pour échapper à l'obligation de tuer des nouveaux nés "illégaux" au sens de la politique de l'enfant unique.

D'autre part, l'ONG américaine Human Rights Watch, spécialisée dans les droits de l'homme, dénonce la pratique des orphelins chinois aboutissant à la mort par négligence de 90 % des enfants qui leur sont confiés. Les enfants turbulents ou ceux qui ne sont pas attirants sont mal nourris, laissés au froid et sans traitement, attachés à leurs lits, ou même enfermés dans des salles nues jusqu'à leur mort.

(InfoMatin, 08/01/96)

## LIVRETS D'ANCIENS NUMÉROS : COMPLETEZ VOS ARCHIVES

**Anciens numéros agrapés en livrets de 10 numéros :**  
toute l'actualité du respect de la vie en France et dans le monde.

Livret 0 : N° -10 à -1	(27/02/91 → 02/06/91)	Livret 5 : N° 41 à 50	(08/03/93 → 31/08/93)
Livret 1 : N° 01 à 10	(02/06/91 → 03/12/91)	Livret 6 : N° 51 à 60	(31/08/93 → 25/01/94)
Livret 2 : N° 11 à 20	(03/12/91 → 05/05/92)	Livret 7 : N° 61 à 70	(25/01/94 → 30/09/94)
Livret 3 : N° 21 à 30	(05/05/92 → 13/10/92)	Livret 8 : N° 71 à 80	(30/09/94 → 24/03/95)
Livret 4 : N° 31 à 40	(13/10/92 → 08/03/93)	Livret 9 : N° 81 à 90	(24/03/95 → 31/01/96)

### Tarif (port inclus)

- pour un livret :	CEE + Suisse	Hors CEE
- pour 2 livrets ou + :	60 FF/pièce	70 FF/pièce
	50 FF/pièce	70 FF/pièce

### Tarif valable jusqu'au 30/06/96

Hors France : paiement par ordre postal international

## **Corée du Sud : le système s'emballe**

Bien qu'elle ait enregistré depuis 20 ans une croissance économique à deux chiffres qui lui aurait permis de supporter allègrement une croissance normale de sa population, la Corée du Sud a appliqué sans discontinuer une politique de découragement des familles nombreuses, aboutissant à l'heure actuelle à un taux de fécondité de 1,58 enfant par femme, bien en dessous de 2,1 enfants nécessaires au renouvellement des générations. Malgré les premiers indices visibles des graves problèmes que rencontrera inévitablement la Corée (pénurie de femmes à marier, pénurie chronique de main-d'oeuvre, pressions sur le système de sécurité sociale), du fait de cette politique basée sur des primes et réductions d'impôts aux parents ayant moins de deux enfants, le retour à une fécondité normale semble très difficile. Les experts prévoient que le taux de fécondité baissera encore au moins jusqu'à l'an 2 000, où il s'établirait à 1,26 enfant par femme.

(F. E. E. Review, 21/12/95)

## **Mythe de la surpopulation**

### **Recherche : la croissance alimentaire dépasse la croissance démographique mondiale.**

Un dossier de la célèbre revue d'analyse *Far Eastern Economic Review* du 16/11/95 met en évidence le fait que durant les trente dernières années, la croissance de la production alimentaire a dépassé de 20 % la croissance démographique mondiale, produisant une chute de 60 % des prix mondiaux de produits alimentaires, poursuivant une baisse connue depuis un siècle. Dans la même période, l'incidence des famines a été divisée par 10 et la quantité de calories alimentaires disponibles par habitant s'est accrue de 25 %. Dans la seule Chine, la quantité de viande annuellement consommée est passée de 8 kgs/habitant /an en 1977 à 32 kgs aujourd'hui.

(FEER 16/11/95 in IRLF WR 08/12/95)

## **Organisations pro-avortement**

### **Etats-Unis : rapport bi-annuel du Planning Familial**

La Fédération Américaine du Planning Familial, la plus importante affiliée mondiale de la Fédération Internationale du Planning Familial, a publié son rapport d'activité portant sur les années 1993-1994.

L'organisation américaine, dont les 158 affiliées dirigent 939 cliniques sur tout le territoire fédéral, y a commis directement 133 289 avortements en 1994, et a dirigé 98 325 autres femmes vers d'autres cliniques d'avortement. Dans le même temps, elle a procuré des soins prénataux à seulement 10 027 femmes, en renvoyant 108 466 vers d'autres structures d'accueil. Ses revenus se sont élevés, pour la période annuelle se terminant le 30/06/95, à 478,3 millions de dollars (environ 2,3 milliards de francs), laissant un bénéfice de 6,3 millions de dollars.

(The Caleb Report, 11/95)

## **Opérations-sauvetages**

### **France : condamnations à prison ferme**

Le 15/01/96, le tribunal de Valenciennes a prononcé les plus lourdes condamnations à prison ferme jamais enregistrées contre des militants pro-vie qui avaient occupé l'avortoir de l'Hotel-Dieu de la ville, le 16/10/95. Xavier Dousseau, directeur adjoint

de l'hôpital ayant participé à la manifestation, a été condamné à 18 mois de prison, dont neuf mois ferme. Quatre autres militants (parmi lesquels le P. Lojoco) ont été condamnés à 18 mois de prison, dont 6 mois fermes, et cinq autres encore à 18 mois avec sursis. Tous ont reçu des amendes allant de 10 000 à 20 000 F. Le tribunal, s'il a dépassé les souhaits du procureur, qui réclamait seulement des peines avec sursis, ne l'a toutefois pas rejoint totalement en ne prononçant aucune interdiction professionnelle à l'encontre de Xavier Dousseau. Ce dernier a fait appel devant la cour de Douai

(Le Figaro, 16/01/95 ; TransVIE-mag 02/01/96, J025)

### **France : condamnations confirmées à Dijon.**

Le 30/11/95, la cour d'appel de Dijon a confirmé les peines prononcées le 03/07/95 par le tribunal de Chalon-sur-Saône à l'encontre de 8 militants pro-vie qui avaient occupé l'avortoir de la ville le 10/04/95 : 4 000 F d'amende, 1 000 F de dommages et intérêts aux parties civiles et 4 mois de prison avec sursis.

(Présent, 02/12/95 ; TransVIE-mag 02/01/96, J016)

### **France : condamnations à Annecy**

Le 15/12/95, après une audition en date du 08/12/95, le tribunal d'Annecy a condamné à 3 mois de prison avec sursis, 5 000 F de dommages et intérêts à l'hôpital d'Annecy et 1 F symbolique aux parties civiles 7 militants pro-vie qui avaient occupé l'avortoir de la ville le 27/06/95. Parmi elles se trouvait le mannequin Noélie Garcia.

(Le Quot. du Médecin, 19/12/95 ; Présent, 19/12/95 ; TransVIE-mag 02/01/96, J021)

### **France : condamnations confirmées à Versailles.**

Le 15/12/95, la cour d'appel de Versailles a confirmé les peines prononcées le 07/12/94 par le tribunal de Nanterre à l'encontre de militants pro-vie qui avaient occupé le 06/06/94 l'avortoir de la clinique La Montagne à Courbevoie.

(Présent, 19/12/95 ; TransVIE-mag 02/01/96, J006)

### **France : pour la première fois, un procureur réclame des peines de substitution**

Pour la première fois en France, le procureur de la République de Mâcon, Jean-Louis Coste, a réclamé contre 6 militants pro-vie qui avaient occupé, le 26/10/94, l'avortoir de l'hôpital de Mâcon, des peines de substitution (genre travail d'intérêt collectif) ; il a estimé en effet que la prison était réservée aux malfrats, et que les prévenus n'en étaient pas.

(Présent, 01/12/95, TransVIE-mag 02/01/96, J026)

## **Initiatives pro-vie**

### **France : maisons d'accueil**

22 femmes ont été accueillies à la maison de l'association pro-vie Magnificat à Ligueil (37) en deux ans. La structure permet d'accueillir simultanément 5 ou 6 jeunes femmes enceintes qui fuient leur milieu pour pouvoir mener à terme leur grossesse ou qui sont abandonnées. Elles sont adressées par des adhérents, des amis de l'association, par d'autres associations tenant des antennes d'écoute ou encore par d'anciennes femmes passées par là. De son côté, l'association FEA Secours-aux-Futures Mères, forte bientôt de cinq maisons d'accueil, a pu accueillir 700 femmes depuis 1987. La cinquième devrait ouvrir prochainement dans le Vaucluse.

(Magnificat, 12/95 ; Cahiers St Raphaël, 12/95)

### **Italie : la Journée pour la Vie aura lieu le 4 février.**

La Conférence Episcopale s'est jointe à la Journée pour la Vie - appelée de ses vœux par Jean-Paul II dans son encyclique

*Evangelium vitae* - qui aura lieu le 4 février 1996.  
(IRLF WR, 08/12/95)

### **France : congrès des juristes catholiques.**

Les 16-17/11/95 s'est tenu à Paris le congrès de la Confédération des juristes catholiques de France, sur le thème «le respect de la vie en droit français».

(Le Figaro, 20/11/95)

### **Etats-Unis : les Prêtres pour la Vie sur les ondes.**

L'association Priest for Life a mis au point une série de 13 émissions radiophoniques d'une demi-heure chacune intitulées Defending Life. Cette série a été diffusée au printemps par des radios par câble et par ondes courtes.

(Celebrate Life, 05/95)

### **Argentine : le multimédia au service de la paternité responsable.**

La Fondation Proydesa a mis au point un logiciel éducatif permettant d'expliquer de manière pro-vie et agréable, par le recours aux sons, aux images et aux graphiques animés, les principes d'une paternité responsable (processus biologiques, cycle féminin, vie avant la naissance, méthodes naturelles de régulation des naissances, et présentation des autres méthodes et de leurs risques éthiques, moraux et médicaux). Destiné aux écoles, aux paroisses (catéchèse, préparation au mariage, soirées-débats) ou tout simplement à la famille, Paternidad Responsable, accompagné d'un guide papier, ne nécessite pas de connaissance de l'informatique et se contente de configurations matérielles courantes (PC 386, écran SVGA, souris ; carte-son optionnelle). Il comporte des exercices simples permettant la mémorisation.

(doc. Fondation Proydesa)

### **Inde : les évêques appellent à la mobilisation**

Le président de la Conférence nationale des évêques a appelé les membres de l'Eglise à développer des organisations pro-vie à travers le pays. Il s'adressait de l'Union Catholique pan-Indienne, qui rassemble environ 15 millions de catholiques.

(IRLF WR, 10/11/95)

## **ABONNEMENT**

Pour s'abonner à *TransVIE-mag*

(paraît toutes les 3 semaines) :

inscrire sur papier libre ses nom, prénom et adresse.

Joindre un chèque à l'ordre de *TransVIE*, d'une valeur de (tarif valable jusqu'au 30/04/96) :

250 FF (abonnement de solidarité)

160 FF (abonnement ordinaire France)

180 FF (CEE + Suisse)

250 FF (Autres pays)

Envoyer le tout à

*TransVIE-mag*,

24 rue du Bourg,

F - 65100 LOURDES

## **COMMUNIQUÉS**

### **IRLF : changements d'adresses**

La Fédération Internationale du Droit à la Vie change d'adresses. L'adresse de Rome est supprimée. Elle comportera désormais deux adresses postales :

ASL 225  
208 East 51st Street, Suite 295  
New York, NY 10022, USA

et

ASL 225  
PO Box 289  
Weybridge Surrey KT13 8WJ, UK

et deux adresses téléphoniques :

7/ 503/ 232 3643 (Moscou)  
353/ 1/ 822 0095 (Dublin)

L'IRLF peut d'autre part être contacté par courrier électronique (e-mail) à l'adresse suivante :

[irtl@sovam.com](mailto:irtl@sovam.com)

### **Courrier nigérien**

Depuis plusieurs années, et régulièrement, des responsables d'associations pro-vie occidentales - en France (ce fut le cas de TransVIE en 1992 et en 1995) comme aux Etats-Unis - reçoivent du courrier suspect en provenance du Nigéria, tantôt réclamant la charité, tantôt proposant une aide financière mirobolante. Certaines correspondances émanent d'individus ou d'organisations prétendant être liées à d'autres organisations pro-vie, notamment américaines, qui, interrogées, démentent formellement tout lien. Il va de soi qu'il convient de ne fournir aucune aide ni information confidentielle à une organisation inconnue. Si la demande émane d'une association prétendant être liée à une association connue, il est souhaitable de communiquer une copie du courrier à l'association en question qui pourra éventuellement procéder à des poursuites.

## **AGENDA**

### **Rome, 08-09/02/95**

Congrès International sur les Conséquences Psychologiques de l'Avortement.

Rens. : Movimento per la Vita Italiano, Fax 6/ 322 1481

### **Northampton, UK, 23-24/03/95**

Conférence sur le Conseil Post-Avortement

Rens. : Care for Life, PO Box 389, Basingstoke RG24 9QF, UK.

Tel. 1256/ 850 111

### **Journée Internationale des Femmes, 08/03/95**

### **Journée Mondiale des Familles, 15/05/95**

### **Istanbul (Turquie), 03-14/06/95**

Conférence des Nations-Unies «Habitat II».\*

### **Versailles, 13/10/96**

Pèlerinage annuel à Notre-Dame de Vie. Rens. : Tel. 39 50 52 19.



# BIBLIOGRAPHIE

## Iu pour vous

### **L'épreuve d'une mère.**

Steven Mosher, 10/95.

Ed. Fixot, Paris. 283 p. 129 FF. ISBN 2-87645-233-2.

(Edition originale :

A Mother's Ordeal, ISBN 0-15-162662-6, Ed. Harcourt Brace, Floride).

Steven Mosher, l'un des premiers sociologues américains autorisés à pénétrer en Chine après la mort de Mao, a assisté en 1980, à son insu, à l'une des premières vagues de campagnes coercitives de planning familial dans une zone rurale : lavage de cerveau, menaces, avortements et stérilisations forcés. De retour aux Etats-Unis, il alertait l'opinion publique dans un ouvrage intitulé *Broken Earth, The rural Chinese*, publié en 1983. Ensuite, l'histoire est connue, du moins en ce qui concerne son retentissement occidental : témoignages de plus en plus fréquents, demandes d'asile de couples voulant décider librement du nombre de leurs enfants ont abouti finalement à la dénonciation des violations des droits de l'homme pratiquées par Pékin dans le cadre de la politique de "l'enfant unique" (avec le soutien financier d'ONGs et d'organismes internationaux), reconnaissance du statut de réfugiés politiques aux demandeurs d'asile pour ce motif, jusqu'au vote récent au Congrès américain d'un amendement visant à supprimer les subventions au FNUAP (Fond des Nations-Unies pour les Activités en matière de Population) tant que ce dernier persistera à soutenir de telles atrocités.

Dans ce nouveau livre, Steven Mosher nous fait passer la barrière et suivre la vie d'une infirmière chinoise, née en 49 - dans la semaine où Mao prenait les rennes du pouvoir. Grand Bond en Avant - suivi de la grande famine - , Révolution Culturelle, enrôlement dans les Gardes Rouges : Chi An a tout vécu de l'intérieur, d'abord avec enthousiasme puis avec un oeil de plus en plus critique - mais une bouche cousue, condition essentielle de sa survie.

Si le récit qui nous est offert se donne la peine de revenir sur toute une vie, c'est pour nous aider à mieux comprendre le Goulag géant que constitue la Chine maoïste - et post-maoïste, quoi qu'on en dise - et le terreau idéal qu'il constitue pour le planning familial, qui trouve là le moyen d'exprimer à sa pleine mesure son fondement foncièrement totalitaire. Après son mariage (dont les consentements se résument à promettre de suivre la politique de contrôle des naissances du Parti) et son premier enfant, Chi An est contrainte à signer un engagement à ne pas avoir d'autre enfant. Quand son mari obtient une bourse d'étude aux Etats-Unis, elle se voit même plusieurs années durant, contrainte, en tant qu'infirmière, mais avec des réticences croissantes, à diffuser l'idéologie de l'enfant unique puis à l'appliquer (avortements forcés, jusque sur les femmes en travail d'accouchement, poursuites de femmes réfugiées dans la campagne pour accoucher, ...). Lorsque Chi An rejoint son mari aux Etats-Unis en 1985, c'est encore avec la volonté de rejoindre la Chine dès que possible. Tout basculera lorsque l'annonce d'une deuxième naissance dévoilera la velléité du gouvernement chinois d'imposer l'avortement à ses ressortissantes même à l'extérieur ! Pressions exercées par l'intermédiaire des parents restés en Chine, et goutte qui finira par faire déborder le vase et poussera les autorités américaines à reconnaître le statut de réfugiés politiques aux dissidents chinois du contrôle des naissances.

Raconté à la première personne du singulier à partir des confidences de Chi An - un pseudonyme visant à éviter des représailles, ce récit est d'une lecture facile et captivante.

Son écriture agréable possède la magie de nous permet de plonger instantanément dans l'univers sensoriel et culturel de la Chine, et nous saisit des mêmes sentiments de joie, de peur, de dureté ou de douceur ressentis par son personnage principal.

Passé quasi inaperçu en France - car trop gênant pour les élites intellectuelles qui ne cessent de s'émerveiller devant les résultats de la politique chinoise de contrôle des naissances, ce livre constitue un document d'histoire inévitable comme le furent les écrits de Soljenitsyne, à une époque où les mêmes intellectuels refusaient de "désespérer Billancourt". A lire ou à offrir, prêter et diffuser largement.

